

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

92100

Déclaration de Maladie : N° P19- 0015650

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2936 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SENBLI Aicha Date de naissance : 14/12/57

Adresse : Res. ESSAADA 145 1^{er} ET AP 2 H H Bd Ibn Sina

Tél. : 0668 12 32 85 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 11 / 10 / 2011

Nom et prénom du malade : Sen. Aicha

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Covid 19

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

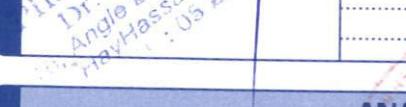
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES TRAUX ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/01/2021	V+A	1	20000	 



EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Dr. MENTRA Sine Angie Rd. Neu Sine M. Hassan - Cesablanc U.S. 22 Nov 99 05	11/10/21	763,30



ANALYSES - RADIographies

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 L ABORATOIRE NATIONA L DE RÉFÉRENCE	11/10/21	PCR	400,00 DH



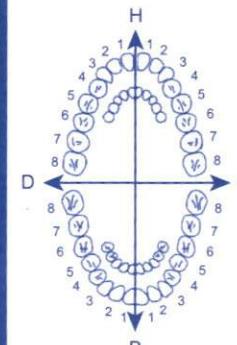
AUXILIAIRES MÉDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

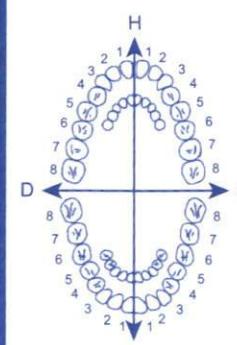
• Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan



O.D.F
PROTHESES DENTAIRE

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. JAWAD HOUSSAINI ARAQI

MEDECIN EXPERT ASSERMENTÉ
PRES DES TRIBUNAUX

ECHOGRAPHIE

DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE
DE STRASBOURG (FRANCE)

MEMBRE DE L'ASSOCIATION MAROCAINE
DE FERTILITE ET DE CONTRACEPTION

المنجية
Dr. MENCHI Samir
16, Angle Bd. Hassan II et Sinaa Rue 4
Hay Hassani - Casablanca
Tél. : 0522 69 50 05

المستعجلات
Urgences
06 61 14 44 02



الدكتور جواهير حسيني عراقي

طبيب خبير محلل لدى المحاكم

الفحص بالصدى

حاائز على دبلوم الفحص بالصدى
من كلية الطبيب ستراسبورغ

عضو الجمعية المغربية للبحث
في الخصوبة ووسائل منع الحمل

Casablanca, le : 11/19/2023

Sommaire

79.70 x 3

1) A 21x

S.V

S.V

11/11/2023

(35)

90.50 x 2

2) TAVenc Rep

Horn Sac

11/11/2023

(25)

72.9

my

11/11/2023

(15)

14.50

Andal 10.21

11/11/2023

(15)

27.70

Andal 10.21

11/11/2023

5) Cendo Aspi

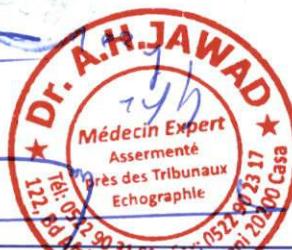
11/11/2023

(10)

763.30

11/11/2023

(71)



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Tavanic 500mg, cp pel b7
P.P.V : 205,00 DH



6 118001 080830

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Tavanic 500mg, cp pel b7
P.P.V : 205,00 DH



6 118001 080830

PPV: 79DH70
PER: 08/24
LOT: K2177



PPV: 79DH70
PER: 08/24
LOT: K2177

PPV: 79DH70
PER: 08/24
LOT: K2177



PPV: 79DH70
PER: 08/24
LOT: K2177



14/50

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique

P.P.V : 27,70 DH
Bayer S.A.



6 118001 090280

حمض الاسيتيل سالسيكليك

Cardioaspirine 100 mg/30cps

Acide acétylsalicylique

P.P.V : 27,70 DH

Bayer S.A.



6 118001 090280



Dr. JAWAD HOUSSAINI ARAQI

MEDECIN EXPERT ASSERMENTÉ
PRES DES TRIBUNAUX

ECHOGRAPHIE

DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE
DE STRASBOURG (FRANCE)

MEMBRE DE L'ASSOCIATION MAROCAINE
DE FERTILITE ET DE CONTRACEPTION



الدكتور جواد حسين عراقي

طبيب خبير محلّف لدى المحاكم

الفحص بالصدى

حائز على دبلوم الفحص بالصدى
من كلية الطب بستراسبورغ

عضو الجمعية المغربية للبحث
في الخصوبة ووسائل منع الحمل

Casablanca, le :

11/10/2024

San Bel Alrich

1

P C.R



Spécialités

Cytogénétique
Biologie moléculaire
Dépistage néonatal-prénatal

Biologie cellulaire
Biologie médicale
Anatomie pathologique

FACTURE N° : 40235 / 21

Dossier réalisé le : 11/10/21 13:03

A l'attention de : **Mme SENBLI AICHA**

Identifiant du patient : **21G0003599**

Analyses :

COVID-19 - PCR	B 400	400,00 DHS
----------------	-------	------------

Total dossier : 400,00 DH

Arrêté la présente facture à la somme de :

QUATRE CENTS DIRHAMS

LABORATOIRE NATIONAL
DE REFERENCE

Spécialités

*Cytogénétique
Biologie moléculaire
Dépistage néonatal-prénatal*

*Biologie cellulaire
Biologie médicale
Anatomie pathologique*

Identifiant du patient : 21G0003599

Date de naissance : 14/12/1957

Sexe : F

Date de l'examen : 11/10/2021

Prélevé le : 11/10/2021 à 13:02

Édité le : 11/10/2021 à 20:34

Mme SENBLI AICHA

Dossier N° : C21100771



DÉPISTAGE ET SUIVI DE LA COVID-19

BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

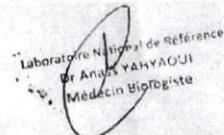
(Recherche qualitative de l'ARN du SARS-CoV-2, PCR en temps réel)

Nature du prélèvement : Ecouvillon nasopharyngé
CONCLUSION : ARN viral du SARS-CoV-2 positif.

LABORATOIRE NATIONAL
DE REFERENCE

Le 11/10/2021 à 20:34
Signature

Pr. YAHYAOUI Anass



Laboratoire National de Référence

Boulevard mohamed Taieb Naciri, BP 82403 Casa Oum Rabii, Hay Hassani, Casablanca. Téléphone: +212 529 050233, Courriel: lnr@fekm.ma

Conformément aux textes en vigueur, votre échantillon biologique pourra être éliminé, utilisé et/ou transféré à des fins scientifiques ou de contrôles qualité, hors génétique humaine, de manière anonyme et respectant le secret médical sauf opposition formulée auprès de notre secrétariat médical.